



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Le présent compte rendu est pris en application des dispositions des articles L2121-15, 25 et R2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille vingt - deux et le 17 mars à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine			X		JOURDAN	Éric			X	
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William			X	
POURRIERE	Denis	X						15	00	04	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents (P) : 15

M. Cyrille HOURS est arrivé à 18H50

Absents excusés ayant donné procuration : 00

Absents sans procuration : 3 - Sandrine FANGUIAIRE (Excusée) - Sébastien PAUTE - William D'HEILLY (Excusé).

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

A l'ouverture de la séance M. Cyrille HOURS est absent. Il arrive à 18h50 et participera au vote portant sur la délibération n°1 (point unique à l'ordre du jour).

- 1) **Nomination d'un secrétaire de séance,**
Mme Arlette RUIZ a été proposée comme secrétaire de séance.
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2) **Délibération n°1 (ordre du jour unique) – Orientations sur les actions de solidarité au titre de l'accueil des réfugiés ukrainiens**

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS qui venaient de tenir quelques minutes en amont du Conseil Municipal, une délibération sur le même ordre du jour, sont invités par le Maire à être présents pendant la session du Conseil, en qualité d'invités techniques afin d'éclairer les conseillers, sans prendre part aux débats ni au vote.

A l'invitation du Maire, et pour faire suite à une proposition formulée par le CA du CCAS lors de sa session, il est proposé d'amender la délibération en portant la démarche d'accueil initialement fixée à une famille, à deux familles afin de contribuer à prévenir les situations d'isolement culturel.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 19h30



Le Maire,

E. HUGOU